

# Ensemble, améliorons les soins et les services!

Vous avez une **suggestion**, une **inquiétude** ou une **insatisfaction** concernant les soins et les services reçus? Vous pouvez les exprimer ou porter plainte en toute confidentialité.

## Comment faire?

Par téléphone, par courriel ou en personne auprès du commissaire aux plaintes et à la qualité des services de votre établissement.



Commissariat aux plaintes et à la qualité des services  
CISSS de la Côte-Nord  
405, avenue Brochu, Sept-Îles (Québec) G4R 2W9  
Téléphone : 418 962-2572, poste 414122  
Sans frais : 1 833 677-6243  
Courriel : plaintes.09cissss@ssss.gouv.qc.ca

Les commissaires, encadrés par la **commissaire nationale**, agissent dans le respect de votre confidentialité.

## Besoin d'aide dans vos démarches?

- **CAAP**  
(Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes) Gratuit et confidentiel : 1 877 767-2227
- **Comité des usagers de votre établissement**

Quebec.ca/Sante-plaintes